



**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**

**Commune d'ALBIAS**

**Séance du 12 juillet 2022**

Le douze juillet deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 12

Votants : 16

Excusés : 4

Procurations : 4

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Julie CARCUAC, Chantal GARCIA

MM. Thierry KAUFFER, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs : M. Michel MONESMA donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

Mme Marie-Christine RONCHINI donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

M. Pierre LIACHENKO donne pouvoir à Mme Céline VALETON

Mme Amandine DORIZON donne pouvoir à Mme MAGNANI

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 36

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et propose le rajout d'un point à l'ordre du jour à savoir : l'acquisition de l'épicerie "Utile" ; la proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 05 juillet 2022**

Madame le Maire soumet le procès-verbal au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

- **Travaux/Aménagement du territoire**
- Choix des entreprises réhabilitation de la voirie

Madame le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est tenue avant le conseil municipal et donne lecture du rapport d'analyse des offres (voir pièce jointe). Elle propose de valider le choix du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire et choisit l'entreprise STPH pour un montant de **181 333.50 € HT**

- Demande de rétrocession de voirie

Madame le Maire donne lecture du courrier transmis par SPORTING FINANCES qui souhaite rétrocéder à la commune les parcelles 000 AE 222 - 000 AE 227 - 000 AE 231. Elle explique qu'elle est défavorable à la rétrocession.

M. RENAUDEAU corrobore et précise que le conseil avait déjà décidé de n'accepter aucune rétrocession dans l'attente d'un état des lieux et d'une analyse globale de l'ensemble des lotissements de la commune.

Mme RODRIGUEZ va dans le même sens et souhaite connaître l'évolution du dossier Cabanas/Romarins

M. LOBBE dit son opposition à la rétrocession.

Madame le Maire soumet la demande au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à la demande formulée par la société SPORTING FINANCES .

- **Finances**
- Versement de subventions aux associations

Madame le Maire propose de continuer avec les orientations l'année 2021. Elle précise que M. RENAUDEAU a réalisé un excellent travail qui doit être mis en œuvre. Elle propose que les nouveaux critères entrent en vigueur au budget 2023. Elle n'exclut pas que des associations puissent déposer des dossiers de demandes de subventions exceptionnelles, celles-ci seraient alors étudiées par le conseil municipal. Elle propose de maintenir les montants versés en 2021 et soumet le dossier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2022
ACCA ALBIAS FONNEUVE	300,00
ADAPEI 12-82	500,00
ADMR	650,00
ALBIAS SPORTS	250,00
AMBIANCE ANIMATION ALBIAS	1 500,00
AMICALE DON DU SANG	150,00
AMICALE POMPIERS ALBIAS	610,00
APE ECOLE PUBLIQUE	200,00
APEL SAINT PIE X	200,00
ARTS'ALBIAS	
AVENTURES ET ARTS MARTIAUX EN QUERCY	200,00

BOULE LYONNAISE ALBIAS	200,00
CAP DANSES	150,00
CLUB DES AINES	170,00
COMICE AGRICOLE NEGREPELLISE	250,00
COOPERATIVE ÉLEMENTAIRE	2 400,00
COOPERATIVE MATERNELLE	1 000,00
COTE GYM	150,00
FANNY ALBIASSAINE	300,00
FESTIVALBIAS	250,00
FNACA ALBIAS	300,00
FOOTBALL CLUB ALBIASSAIN	5 500,00
HISTOIRE D'EUX	250
KOBA-BAKA FRANCE	150
RAYON ALBIASSAIN	230,00
SOCIETE DE PECHE	150,00
TOUS CONCERNES EN AVANT ALBIAS	1 500,00
TROUBADOURS DU TARN ET GARONNE	200,00
VOLLEY CLUB D'ALBIAS	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 750</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement des subventions selon le tableau susvisé.

- **Administration générale**
- Convention pour l'environnement numérique de travail pour les écoles publiques

Madame le Maire lit la lettre du recteur d'académie

Mme VALETON rappelle que les directeurs des écoles publiques ont été sollicités. L'école maternelle a décliné l'offre.

M. RENAudeau explique qu'initialement, l'école élémentaire était intéressée, mais l'école a déjà un système qui fonctionne bien (padlet).

Globalement, les membres du conseil municipal montrent leur intérêt à la démarche et décident de valider la convention pour expérimentation.

Madame le Maire soumet le dossier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

- **Création de poste**

Madame le Maire explique l'intérêt de créer un poste de chargé de mission pour renforcer l'équipe technique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de gros projets. Elle propose la création d'un emploi permanent de technicien territorial sur la base d'un temps de travail de 10 heures hebdomadaires. Elle explique qu'en cas de candidature infructueuse de fonctionnaire, un contractuel pourrait occuper le poste. Elle soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création de poste.

- **Annulation d'une délibération annulée**

Madame le Maire explique qu'à la demande de la préfecture, il faut annuler la délibération n°2022-28 du 30 mars 2022. Elle soumet l'annulation au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition et annule la délibération.

- **Agenda**
- **Questions diverses/Informations**

Madame le Maire rappelle que les festivités organisées par la commune à l'occasion de la fête nationale se tiendront le 13 juillet 2022. Elle remercie le comité des fêtes d'avoir répondu favorablement à la sollicitation de la commune.

**FIN CONSEIL MUNICIPAL : 21H57**